L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No. 73 Rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS

JEUDI MATIN, 25 SEPTEMBRE

Mémoires d'un Journaliste.

LE JEU ET LES JOUEURS.

Partons d'abord d'un coup qui a réussi à Bade et qui depuis a été désigné sous le nom de : coup du double frédéric.

On sait qu'à la roulette, dès que les mises sont faites, les employés ont l'habitude de lancer la bille en disant : *Faites vos jeux, messieurs!* les joueurs posent leurs pièces sur les chances qu'ils pensent devoir leur être favorables, jusqu'au moment où voyant la bille sur le point de tomber définitivement dans une case, le croupier arrête tous les retardataires en lançant le terrible : *Rien ne va plus!*

Ceci posé, expliquons la filouterie dont nous venons de parler.

Un jour, un monsieur à l'aspect de major prussien, couvert de décorations, trop cossu de mise, vint s'asseoir à la table de roulette : il demande très haut la monnaie d'un billet de banque en [illegible]. Tout le monde sait que le double frédéric est une pièce d'or de la dimension de nos pièces de 40 francs, et vaut deux ou trois francs de plus. On lui fit place ; sa monnaie reçue, il posa quelques pièces d'or à droite et à gauche sur le tapis et en mit une dans sa poche, à tout événement.

— Faites vos jeux, messieurs, dit la banque, jusqu'au moment où retentit le fameux : *Rien ne va plus!* La bille venait de choisir son numéro, admettons que ce soit le numéro 21. Vingt et un ! crie le croupier.

Tout à coup et juste au moment où cet employé venait de crier : *Rien ne va plus!* un monsieur que personne n'avait remarqué pose une large pièce de cinq francs sur le bienheureux numéro 21. Sous cette pièce était habilement caché un double frédéric.

— Pardon, dit un croupier du bout de la table, en désignant l'écu, il est trop tard pour cette pièce.

— Mais pourtant, monsieur, dit le joueur suppliant, il me semble que je l'ai mise à temps.

— Non, monsieur ! répondit l'employé ; et il chassa d'un choc de son rateau la pièce de cinq francs.

Mais en donnant ce coup à la pièce, il découvrit le double frédéric d'or sur lequel elle était posée.

— Et ma *toupie frédéric!* cria le major au croupier.

Celui-ci paya un peu étonné, car quelque attention qu'il eût donnée aux mises, il ne s'était pas aperçu au moment où le compère avait posé son double frédéric.

Autre tour, dont la réussite a été constatée à Hombourg :

On voyait tous les jours à la maison de conversation un monsieur, fort honnête celui-là, et parfaitement connu comme tel.

Il avait la manie de ne permettre à personne de lui parler quand il était au jeu. Toute interruption à ses préoccupations de joueur le mettait dans de furieuses colères. On connaissait sa faiblesse et, tout le monde, depuis ses amis jusqu'aux croupiers, se fût bien gardé de lui adresser la parole quand il était à la table du trente-et-quarante, dans la crainte de s'entendre dire sèchement : — Taisez-vous ! vous allez me porter malheur !

Toute observation était interdite, fût-elle dans son intérêt ; si on lui demandait l'heure, il la disait, parce que malgré tout il était bien élevé ; mais il ne manquait pas, si la chance lui avait été défavorable, de dire d'un ton de reproche à l'interrupteur !

Un jour il oublia, par distraction, trois louis qui s'étaient trouvés mis en prison à la suite d'un refait. Sans doute il n'avait pas suivi le coup, les avait cru perdus et ne s'était pas aperçu que la chance, s'attachant à eux, les avait doublés, triplés, quadruplés et en avait fait un total de quarante-huit louis.

La galerie, la banque, savaient bien que cette masse lui appartenait, mais tout le monde se fût bien gardé d'adresser la moindre observation à son propriétaire, dans la crainte de s'attirer son courroux.

Un pauvre diable de professeur, qui suivait avec intérêt la série et voyait prospérer la masse, avait bien compris, lui, que le joueur ignorait sa chance. L'idée de s'approprier cette masse lui était bien venue ; mais par quel moyen ?

Enfin, la taille finit, la partie fut interrompue, et le croupier fit ouvrir les fenêtres.

Le joueur se promena dans le salon pour prendre l'air.

Le professeur l'eut bientôt rejoint.

— Mon Dieu, monsieur, lui dit-il avec embarras, je viens vous demander un service.

— Et lequel ?

— La chance me traite bien mal d'habitude ; aujourd'hui je viens de gagner un assez beau coup ; si on me voyait ramasser ma masse, on viendrait peut-être m'emprunter ; je vous serais bien obligé de me prendre mes quarante-huit louis que j'ai là à la noire, et de vouloir bien me les remettre que dans ce coin du salon.

— Volontiers, monsieur, lui dit le joueur, et il alla retirer la masse, ce qui n'étonna personne, et la remit sans sourciller aux mains du professeur ; ce dernier remercia d'un geste plein de gratitude.

Une nouvelle partie reprit un instant après. Notre monsieur laissa passer quelques coups et s'approcha de la table.

— Ah ! monsieur, lui dit un joueur qui se trouvait près de lui, vous avez eu bien tort de retirer votre masse, car la noire continue à passer !

— Quelle masse ? demanda le monsieur.

— Mais la vôtre, celle que vous êtes venu retirer tout à l'heure !

— Cet argent n'était pas à moi !

— Pardon, monsieur, vous pouvez demander à toute la galerie, cette masse était le résultat des trois louis que vous aviez oubliés.

Inutile de dire que le professeur n'avait pas jugé opportun d'assister à cet entretien.

Un vol qui, par exemple, ne peut guère se renouveler, c'est celui que je vais raconter et dont je puis certifier l'authenticité. Je tiens l'anecdote d'un témoin oculaire.

La scène se passe à Bade.

Un grand seigneur russe, peu désireux de s'asseoir à la table de jeu, prend place derrière le premier rang des joueurs. Il en est quitte pour être un peu plus gêné pour poser son argent sur la table, mais il a artive toujours assez près pour voir tomber les pièces qu'il y jette. A bout de menue monnaie, il fouille dans sa poche, ouvre son portefeuille, et en sort plusieurs billets de mille francs, pliés en quatre avec le plus grand soin. En en jetant un sur la table, il en laisse tomber un autre sans s'en apercevoir. Mais rien ne se perd dans le monde. Jetez une miette de pain, il se trouvera toujours un moineau pour la ramasser.

A peine le billet s'était-il échappé du portefeuille de son propriétaire, qu'un monsieur qui se trouvait là, comme par hasard, s'avance, crache sur le billet et pose son pied dessus.

Malheureusement pour lui, il avait une pièce engagée sur la couleur qui était le plus éloignée de lui.

Il gagne le coup, prend un rateau pour attirer sa masse ; mais en se penchant sur la table pour opérer ce mouvement, il est obligé de lever un tant soi peu la jambe.

Aussitôt, et rapide comme un chat qui eût depuis longtemps guetté une souris, un autre industriel se baisse, détache délicatement, cueille sous le pied, pour mieux dire, du bout de ses doigts le billet de banque et se retire avec la modestie qui convient au véritable talent.

Le gagnant qui a ramassé son gain, remet pied à terre et s'éloigne doucement comme une perdrix qui traîne de l'aile, s'assurant du coin de l'œil que le billet ne s'est pas détaché de la semelle de sa bottine.

Il chantonne d'un air indifférent et gagne le coin le plus retiré de la salle pour y recueillir les fruits de son intelligence. Il arrive enfin à une banquette, s'y assied comme un homme brisé de fatigue, croise ses jambes et avance doucement sa main sous la semelle de sa bottine. — Rien ! rien ! l'infortuné n'en peut croire ses yeux et sonde de ses regards la route qu'il a parcourue.

— Inutile de chercher plus longtemps votre billet, lui dit un témoin qui avait suivi cette comédie depuis le commencement ; un autre vous l'a pris quand vous avez levé le pied pour ramasser votre argent.

— Un autre ! s'écrie le voleur stupéfait ; ça ne peut être que Félix ! et il se sauve dans le jardin qui entoure le Casino.

Deux minutes après, le partage était fait et Félix et son complice allaient dîner ensemble.

H. de Villemessant.

— M. Gagne a un grand projet qu'il est venu nous conter hier, et qu'il est fermement décidé à mettre à exécution ce matin.

Il veut aller, à l'occasion du 4 septembre, faire une visite à M. Victor Hugo et lui demander d'être son frère.

Il nous a communiqué le petit compliment qu'il a composé pour la circonstance. Il est parfaitement évident que ce compliment est en vers. C'est intitulé : *Hymne au Soleil*, et cela commence ainsi :

Unissons-nous tous deux d'un élan fraternel,
Comme deux citoyens du peuple universel,
Et servons de flambeaux, en cet anniversaire,
Au grand peuple bonne femme, à la France ar[illegible]
Sois mon PREMIER, je suis ton SECOND glo[illegible]
Mon TROISIÈME est Paris, l'ARCHI-TOUT.
(C'est nous deux!)

Suit un chœur chanté par l'Obélisque et le Panthéon en l'honneur de la République, de M. Victor Hugo, et.... faut-il le dire, du "généreux *Figaro*" par le canal duquel IL a lancé....

.... à la France malade
Le bienfait quotidien de ses pages archi charade.

M. Victor Hugo va passer une bonne journée.

Gaston Vassy.

— On nous communique la liste des étrangers descendus dans les divers hôtels de Lucerne.

Nous y voyons que, à l'étranger, M. Thiers se laisse décerner le titre d'*Excellence*. On lit, en effet, en tête de la liste des voyageurs habitant l'*Hôtel National* : *Son Excellence M. Adolphe Thiers, — avec dame, nièce et suite.*

Que diront les radicaux, grand Dieu ! quand ils apprendront cela !

PARIS AU JOUR LE JOUR.

Un correspondant nous adresse quelques extraits du *Phare de la Loire* qui ne laissent pas que de compromettre M. Thiers. Quoi qu'il le veuille ou non, l'ex-président fait les affaires non de sa république à lui, modérée et réactionnaire, mais de la république radicale.

Pour le quart d'heure, il est entre les mains des radicaux un hameçon offert aux conservateurs et aux bourgeois libéraux ; le moment venu, et si le parti avancé triomphait, M. Thiers ne serait compté pour rien.

Le *Phare de la Loire* disait donc le 27 août, à propos de l'état de siége et des lois d'exception auxquels sont encore soumis plusieurs départements :

Il est de mode, dans les journaux modérés, de s'en prendre de ce qui se passe à l'imprudence des radicaux. Est-ce aussi leur imprudence qui a laissé au pouvoir de la réaction ces armes terribles contre la République et la liberté ? Et qui donc a constamment demandé la levée de l'état de siége, sinon les hommes de la gauche ? Et qui donc le leur a constamment refusé, nous ne voulons pas parler des droitiers, sinon M. Thiers et ses ministres ? Il importe de le dire, parce que c'est la vérité : *nous payons les fautes de M. Thiers, ses fautes énormes*, qui n'éclipsent pas ses services, mais qui les obscurcissent. C'est lui qui a été imprudent en maintenant l'état de siége partout ; c'est lui qui a été imprudent en laissant M. Dufaure menacer les pétitionnaires dissolutionistes et en suspendant par la terreur d'on ne sait quel châtiment tout mouvement national ; c'est lui qui a été imprudent en permettant à M. de Goulard d'exaspérer les Lyonnais, et en *jetant comme un défi la candidature de M. de Rémusat aux Parisiens.*

M. Thiers, continuait le *Phare de la Loire*, manque à tous ses devoirs en allant en villégiature. Ne devrait-il pas être à Paris et conspirer hardiment ?

M. Thiers ne sait-il pas que cette France n'attend qu'une parole, une grande parole, pour se retrouver ; une impulsion pour s'élancer ? Il le sait sans doute, et il reste en Suisse. *Nous le sommons de revenir, nous le sommons de parler ; il le faut, il le doit.*

Avant-hier, le *Phare de la Loire* se réjouissait de voir que M. Thiers faisait enfin ce que désiraient les radicaux :

Je ne sais si le coup de clairon du *Phare de la Loire* a été entendu de M. Thiers, dans son chalet des environs de Lucerne, mais voilà que de toutes parts on annonce le réveil de l'illustre endormi ; M. Thiers ira à Nancy ; il ira peut-être à Lille, peut-être dans l'Aube demander à déjeuner à son ami Casimir Périer ; partout, excepté au Val-Richer.

La démonstration qui a eu lieu à Lucerne sert de triomphant argument à tous les journaux radicaux ou même simplement républicains. Je la considère comme très fâcheuse pour M. Thiers, qui ne peut manquer de s'illusionner sur la portée de ces petites manifestations et qui va se trouver encouragé à en rechercher d'autres.

Pourquoi ne prendrait-il pas le parti de la retraite, si convenable et parfois si nécessaire à son âge ? Qu'il le sache bien ; plus que jamais, il n'est pour les vrais républicains que le cheval de renfort ; tout, dans son passé, dans ses idées, dans sa politique, leur déplaît ou les irrite, et c'est eux qu'il veut servir, c'est à eux qu'il veut s'associer !

— Le voyage de Victor-Emmanuel à Berlin et à Vienne est exploité par les nouvellistes qui voient là la confirmation d'une alliance éventuelle entre l'Italie et l'Allemagne.

Y a-t-il alliance, je n'en sais rien ; mais bien certainement les sympathies, la communauté de vues qui existe entre le vieil empereur et le roi d'Italie ne sont un secret pour personne.

Le *Vaterland* de Vienne a fait d'intéressantes observations sur la politique parallèle que suivent les radicaux français et les journaux allemands :

C'est une alliance vraiment monstrueuse, qu'on ne saurait excuser, parce qu'elle n'est sincère ni d'une ni d'autre part. Bien que les journaux allemands écrivent dans le même sens que les radicaux français, ils sont loin de les admirer, de les approuver. Leur concours n'est qu'égoïste ; en combattant les conservateurs plutôt que les radicaux, ils y voient un moyen de discréditer le gouvernement français, d'attiser les passions socialistes en France, de perpétuer les scissions politiques et de décharger leur bile sur les uns, tandis qu'ils trompent les autres.

Quant aux radicaux français, c'est, jusqu'à présent, ce parti qui paraissait avoir juré aux Allemands la haine la plus implacable. C'était le parti de la guerre à outrance. Il voulait exterminer les Allemands jusqu'au dernier, arborait le drapeau du patriotisme le plus extravagant, ne rêvait que vengeance et revanche, et traitait de conspirateurs ceux qui parlaient de paix.

A leurs yeux, le mot "prussien" était la plus grosse injure. Et aujourd'hui, ces mêmes gens soutiennent la politique de M. de Bismarck avec plus de zèle que beaucoup de sujets de Guillaume.

Toute la presse allemande a dit depuis longtemps hautement : quel que soit leur gouvernement, les Français entreprendront tôt ou tard la guerre de leur vengeance. Les radicaux, les thiéristes, les bonapartistes et les royalistes de toutes nuances inspirent à ce sujet la même méfiance aux Allemands. Le gouvernement peut donc être que ceux-ci souhaitent à la France le plus incapable et le plus imprudent, qui réorganise l'armée de la manière la plus mauvaise, qui reste complètement isolé et qui succombe le plus facilement à ses adversaires à l'intérieur. Comme tout gouvernement prépare la revanche, ils préfèrent celui qui la prépare le plus mal.— L'affection des amis de M. de Bismarck pour la République n'a pas d'autre raison.

— Il y a eu pendant la Commune deux *Mère Duchêne*, très recherchées aujourd'hui ; ces deux feuilles avaient le même prix ; il est cependant facile de les distinguer : l'une était signée la "Mère Duchêne, marchande de poisson," et l'autre "la mère Duchêne, marchande de berlingots." Cette dernière n'avait pas de vignette, tandis que la première en avait une représentant une femme de la Halle.

La vignette restait la même, mais le titre changeait à chaque numéro. C'était la politique de la femme du Père Duchêne, les Lamentations de la femme Duchêne, etc. Dans le numéro spécimen (Politique de la femme du père Duchêne), on lit, page 2 :

— Ah ça ! mais, commère vous délogez, parlez-moi de la crispation de nerfs de votre homme, puisque vous m'avez dérangé pour cela.

Oh ! vous avez raison ; quelle mémoire, *bougresse!* J'y pensais plus. Mais c'est grave, cela ; ne le racontez pas, sans ça, nous nous brouillerons.

Demain, me disait il, je ferai guillotiner sur la place de la Concorde les jean-foutre Favre, Thiers, Picard, Simon, Ducrot, comme accusés et convaincus de haute trahison. Tas d'assassins, ils le méritent bien, qu'en dis-tu ma grosse commère ?

— Que veux-tu que je dise ? Comme la chanson, c'est bien fait, fallait pas qu'il y aille !

La *Mère Duchêne* "marchande de berlingots" ne changeait que son sous-titre. Le premier numéro (4 avril) est intitulé ainsi :

LA MÈRE DUCHÊNE
Commence à se fâcher,
ELLE DISPUTE SON MARI.

La dernière page de ce numéro contient une sorte de programme politique, signé A. Larue. En voici le commencement :

Ce premier numéro, rédigé aujourd'hui, 2 avril, et ne pouvant paraître que le 4 au matin, nous apprenons à l'instant que l'action est engagée par des combats d'avant-postes.

Une terrible destinée l'exige. Le sang français coule encore, versé par des Français. Des hommes — non, je me trompe — des monstres déjà séparés de nous par la trahison la plus infâme, cherchent encore à ajouter à leur forfait.

C'était pourtant déjà trop, ignobles et vils scélérats, qui recherchez la grandeur dans le crime et la célébrité dans l'ignominie.

Ces deux *Mère Duchêne* ont eu trois numéros chacune. La *Mère Duchêne* "marchande de poisson" est à peu près introuvable. La *Mère Duchêne* "marchande de berlingots" est moins rare.

— Le *Temps* s'occupait l'autre soir de la loi de 1838 et concluait à peu près comme je l'ai fait en faveur de cette loi. Rien n'est variable comme les phases de la folie et comme les apparences diverses dont elle sait se voiler :

Pinel rapporte le fait d'un maniaque enfermé à Bicêtre. La Révolution arrive ; les mandataires d'une section voisine font une perquisition dans les salles réservées aux aliénés.

On interroge le malade ; il répond avec un bon sens apparent ; on l'emporte en triomphe. A peine le fou avait-il dépassé la porte de l'hospice, qu'il saute à terre, s'empare d'un sabre, tombe sur ses libérateurs et en éventre deux ou trois. Le passage de la vie retirée de l'asile à la vie agitée avait suffi pour provoquer chez lui un accès furieux.

Voici un autre exemple non moins curieux quoique moins dramatique. M. de Villèle reçut un jour la visite d'une femme qui lui exposa, avec une éloquence séduisante, ses idées sur le rôle de la presse dans un gouvernement constitutionnel. Le ministre, charmé, ébloui de la vivacité d'esprit de son interlocutrice, eut l'ingénuité d'entrer dans ses combinaisons ; il lui accorda toutes les promesses voulues, lui annonça qu'elle aurait la haute main dans la création d'un journal.

A peine l'avait-elle quitté qu'il fit part au conseil du projet qu'il allait mettre à exécution, et on eut toutes les peines du monde à lui démontrer, pièces en mains, qu'il avait eu affaire à une aliénée !

Reste à savoir si le traitement généralement suivi par la médecine aliéniste est le meilleur. Ceci est tout autre chose. Mais je persiste à croire qu'on ne saurait prendre trop de précautions contre les aliénés.

Francis Magnard.

— En voyage.

Une jeune anglaise, dans un wagon :

— Ah ! bah ! en Suisse, je dis des calottes :

— A table d'hôte :

— Dieu ! que c'est bon de manger quand on a soif ! (???)

Nouvelles et Faits Divers.

On envoie au *Temps* des détails sur l'arrivée de M. Thiers à Interlaken : l'ex-président, parti de Lucerne le 1er septembre, a pris la voie de terre pour gagner la coquette ville qui s'étend entre le lac de Brienz et le lac de Thun :

Dès que le bruit de sa prochaine arrivée s'est répandu, la foule compacte qui remplit les hôtels d'Interlaken s'est immédiatement portée sur la promenade de Hoheweg. Vers les cinq heures la route était couverte de monde, et c'est entre une double et interminable haie de curieux qui ne comptait ni ses applaudissements ni ses bravos, que l'ancien président, accompagné de madame Thiers et de mademoiselle Dosne, a fait son entrée à l'hôtel Victoria.

A peine arrivé, il a dû se montrer sur le perron de l'hôtel pour saluer la foule qui l'acclamait ; on ne pouvait se lasser de le voir et de l'applaudir. Les Anglais surtout se faisaient remarquer par leur enthousiasme.

La nuit tombée, M. Thiers a essayé de faire une courte promenade ; mais bientôt reconnu, il a dû, pour se dérober à de nouvelles ovations, rentrer dans ses appartements. De neuf heures à onze heures, la musique du Kursaal est venue jouer sous ses fenêtres ; à dix heures, un feu d'artifice a été tiré dans les jardins de l'hôtel. Faut-il ajouter que la foule était aussi considérable et aussi enthousiaste qu'à cinq heures ?

Savez-vous que pour être flatteur cet empressement n'en doit pas moins commencer à devenir gênant. Morbleu ! quel voyage ennuyeux M. Thiers fait là-bas !

Le *Constitutionnel* a publié un article fort malicieux et fort joli sur le rôle actuel de M. Thiers :

Il paraît décidé que nous aurons le pèlerinage du sacré cœur de M. Thiers pour contrebalancer l'effet des pèlerinages de Paray-le-Monial. C'est à Nancy que le rendez-vous est pris pour rendre un solennel hommage au "grand patriote" qui symbolise aujourd'hui le principe de la République nécessaire et divine. M. Thiers en est devenu le Christ, et M. Gambetta n'a jamais été que le précurseur de ce Messie. Il se tient devant lui dans un respectueux silence, et nous ne désespérons pas de l'entendre un de ces jours se déclarer indigne de dénouer les souliers de celui qui, il n'y a pas bien longtemps, le traita, lui Gambetta de "fou furieux."

Il est réglé et convenu que toutes les villes d'Alsace et de Lorraine enverront des députations à ce pèlerinage. Les mêmes hommes qui, en représaille du mot de "fou furieux" ont mis en circulation celui non moins énergique de "sinistre vieillard" et qui ont dénoncé avec acharnement M. Thiers à l'indignation patriotique des Alsaciens et des Lorrains comme ayant négocié, souscrit et fait ratifier par l'Assemblée de Bordeaux le traité de paix qui abandonnait à la Prusse l'Alsace et la Lorraine, ces mêmes hommes poussent aujourd'hui les Alsaciens et Lorrains à se prosterner aux genoux de M. Thiers, libérateur de la patrie.

Il l'avait assassinée il y a trois ans en faisant la paix avec l'Allemagne et en vainquant la Commune ; il la sauve aujourd'hui en se ralliant à la République.

L'*Union bretonne*, le journal bonapartiste de Nantes, publie une lettre signée d'initiales de fantaisie, mais offrant tous les caractères de l'authenticité. C'est le récit d'une visite à M. le comte de Chambord, et le résumé d'une longue conversation de M. X.... avec le prince. Nous allons en rassembler les principaux traits, laissant, bien entendu, à l'*Union bretonne* la responsabilité de ses informations.

Une fois que, par une pente insensible, la conversation fut tombée sur la politique, M. le comte de Chambord témoigna sa satisfaction de la visite de M. le comte de Paris :

Le comte de Paris a été très franc et très loyal ; j'ai été bien heureux de le voir ici, et j'ai gardé bon souvenir de sa visite. Je n'ignore point que sa démarche a fait beaucoup de bien à ma cause, car les princes d'Orléans reconnaissant *les principes de la légitimité* (ces mots sont textuels) et se rangeant de mon côté, leurs partisans ne peuvent pas agir autrement qu'eux.

Il paraîtrait néanmoins que M. le comte de Chambord a critiqué l'attitude parlementaire des autres princes d'Orléans, ou plutôt il trouve qu'ils n'eussent pas dû se faire nommer députés et surtout qu'ils eussent pu ne pas revendiquer les biens confisqués en 1852.

M. le comte de Chambord est d'avis que M. Thiers eût pu se maintenir, s'il s'était appuyé sur la droite. La hausse de la Bourse qui a salué sa chute a dû beaucoup le froisser. Quant à M. le maréchal de Mac-Mahon, le prince le trouve loyal, digne d'estime, mais s'effaçant un peu trop.

Voici maintenant quelque chose de fort curieux : il s'agit des bonapartistes :

Il a été touché particulièrement du petit discours prononcé par le Prince impérial, qu'il a trouvé *très adroit*. Son Altesse m'a dit à ce sujet :

"C'est M. Rouher qui doit avoir fait ce discours. M. Rouher est l'homme le plus utile au parti bonapartiste. Il a un vrai talent, il est bon orateur et travailleur infatigable. Il a eu le bon esprit de rester étranger à toutes les intrigues.

Mgr le comte de Chambord n'est pas éloigné de penser que les partisans honnêtes de l'empire ne tarderont pas à reconnaître que le prince impérial est encore trop jeune pour gouverner la France, et qu'ils se rangeront de son côté : "Ah ! si le prince impérial, a-t-il dit, avait quelques années de plus, ou si le provisoire pouvait être prolongé, je crois que j'aurais en lui un rival plus redoutable que les autres ; mais il n'y faut pas songer : le fils de l'empereur est trop jeune et une régence est impossible."

Naturellement, le correspondant de l'*Union bretonne* qui est bonapartiste, ne discuta point avec le prince, mais il ne lui dissimula point que bien des gens en France craignaient un peu son retour, parce qu'on le croyait entre les mains des prêtres :

A cette objection le prince m'a répondu ce qui suit :

Il est évident que les principes de la religion sont immuables, que notre but serait de rétablir les prérogatives du pape, chef de l'Église catholique. Ce sera une tâche difficile, surtout au commencement ; mais notre entrée en France seule fera déjà du bien au catholicisme. Il peut y avoir certains changements à apporter dans les détails du culte ; mais nous ne laisserons pas toucher aux principes fondamentaux.

Vous ne croyez pas, je pense, monsieur, que nous ayons pu songer à rétablir les billets de confession. Les Français qui m'attribuent de tels desseins sont vraiment bien ingénus.

Quand il eut prononcé ces dernières paroles, avec une expression qui n'était pas exempte d'amertume, Mgr le comte de Chambord me fit comprendre que l'audience était terminée. En prenant congé de moi, il m'adressa ces dernières paroles : "J'espère vous revoir bientôt, me dit-il, et je désire que ce soit sur le sol français, à l'Elysée."

— Le *Moniteur universel* publie chaque jour d'intéressantes éphémérides artistiques. Celle d'avant-hier, notamment, était curieuse : elle avait trait à la fermeture du théâtre de la Nation, par ordre de la Convention, le 3 septembre 1793. On y jouait, le 2, une pièce de François de Neufchâteau : *Paméla*. Voici le récit de l'événement d'après un journaliste républicain du temps :

La représentation avait attiré beaucoup de monde, et plus de cent voitures. Au moment où lord Arthur débitait ces deux vers :

Ah ! les persécuteurs sont les plus condamnables,
Et les plus tolérants sont les plus pardonnables.

Un patriote en uniforme s'écria : "Point de tolérance politique, c'est un crime."— De violents murmures, partis de tous côtés de la salle exprimaient assez à ce citoyen qu'il s'était trompé sur le sens de ces deux vers, attendu qu'il ne s'agissait pas de tolérance religieuse ; mais les acteurs et le public qui fit à ce citoyen une scène très indécente, ne sentiront pas assez que la liberté naissante est ombrageuse, et qu'un amant doit avoir égard aux scrupules de sa maîtresse.

Le lendemain, la feuille de *Salut public* racontait l'événement en ces termes : "Un patriote vient d'être insulté dans une salle où les croassements prussiens et autrichiens ont toujours prédominé, où le défunt *Véto* trouva les adorateurs les plus vils, où le poignard qui a frappé Marat a été aiguisé lors du faux *Ami des Lois*. Je demande donc :

Que ce serail impur soit fermé pour jamais !

"Que pour le purifier on y substitue un club de sans-culottes des faubourgs ; que tous les histrions du théâtre de la Nation qui ont voulu se donner les beaux airs de l'aristocratie, soient mis en état d'arrestation dans les maisons de force.

Le lendemain, en effet, le théâtre fut fermé et les artistes emprisonnés.

Francis Magnard.

Changement de Local.

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION.
(Institution d'Epargnes de la Nlle-Orléans.)
Incorporée en 1855.

Cette institution a été transférée à la nouvelle Maison de Banque, No. 156 rue du Canal.

INTERETS PAYABLES SUR DEPOTS.

SAM. JONES Jr., Trésorier.
L. F. GENERES, Président.

DIRECTEURS :
Dr. W. Newton Mercer, L. F. Génerès, David Urquhart, George Jonas, J. G. Gaines, T. A. Adams, Carl Kohn, Thomas Allen Clarke, Christian Schneider, Chas. J. Leeds, Saml. Jamison.
sept5—1m—ven dim mar

SONIAT RICE MILL,

ST. CHARLES PARISH.

Ce moulin bien connu des habitants riziers pour la bonne qualité de son ouvrage est maintenant prêt à écaler tout le riz qui lui sera envoyé.

D'une capacité de 120 barils écalés dans les 24 heures, ce moulin est pourvu de toutes les améliorations modernes.

Il a de plus sur la levée un grand magasin, dans lequel couche un homme de confiance, pour la réception et l'expédition du riz qui est ainsi mis à l'abri des injures du temps.

Son prix est très réduit, 3/4 de sous par livre de riz écalé, et le moulin rend au propriétaire le son provenant du riz.

Des sacs seront fournis par le moulin ou par MM. Thompson Bros. à ceux qui veulent envoyer du riz au moulin.

S'adresser à Mme. Vve. C. SONIAT, Kesher P. O., ou à THOMPSON BROS., 37 rue Peters, entre Bienville et Douane.
26 août—1m

SPECTACLES, &c.

Académie de Musique.

LUNDI, 22 Septembre 1873,

Inauguration de la saison dramatique, par la troupe la plus complète qui aura jamais été devant le public orléanais.

A la première représentation, début de Mlle ALICE HARRISON, Dans la pièce populaire "FIRESIDE COMPANION" histoire dramatique expressément pour elle par T. B. McDonough, intitulée :

THE BOY DETECTIVE.

Mlle Harrison paraîtra dans les rôles de Bette, le Boy Detective, Jack Hayard, matelot, avec une chansonnette, Peggy, [illegible], un vendeur de journaux, chantant la chanson "Ten Thousand miles away."
Hans Von Grabiegats, allemande et danses.
Vieux Jacob Battersea, un Hudson Boatsman.
Mère Crusia No 1, secondée par toute la troupe.

Jeudi, 25 Sept., On représentera FANCHON THE CRICKET, drame en cinq actes.
Samedi, à midi, Grande Matinée. Sept.

Un Grand Concert vocal et instrumental et un Grand Bal,

Sera donné à Phillips' Washington, au Lac, le 27 du courant, sous la direction des messieurs suivants :
Président, A. B. PHILIPS.
Directeurs :
H. Chiapella, D. W. C. Peck, A. B. Philips, Gustave Kohn, E. A. Ducros, Geo. Legendre, Edwin Harris, F. L. Place, G. Renz, Samuel Hayes, Victor Meyer, W. L. Campbell, Theo. Ferdinand, John Turpin, G. A. Chiapella, A. A. Key, Jas. W. Windship, [illegible].

Les personnes qui désirent obtenir des invitations pour dames et des cartes d'admission pour messieurs, devront s'adresser aux directeurs.

Un char extra à vapeur partira à toute heure et se rendra à des chantiers de la rue Claiborne.

L'orchestre sera dirigé par A. Davis.
G. A. CHIAPELLA, secrétaire.
2sep—sam.dim.merc.sam.

GRAND FESTIVAL

— DONNÉ PAR LA —
Cosmopolitan Charitable Association,
DES 4ème ET 6ème DISTRICTS,
Les Dimanches 14, 21 et 28 Sept. 1873,
— AUX —
DELACHAISE GROUNDS.
PRIX D'ADMISSION..........50 cents
Dames et Enfants, Gratis.
4 sept—4, 6, 7, 11, 14, 18, 21, 25 et 28

INSTITUTIONS.

Institution D'Aquin.

Cette institution, dirigée par Mademoiselle H. FITZGERALD, et occupant le [illegible] dans le quartier le plus sain de la ville, reçoit des élèves internes et externes, qui peuvent s'initier, dans son enceinte, à toutes les branches d'une instruction solide, sous des maîtres dont chacun s'occupe de sa spécialité d'enseignement. Le plan des études embrasse toutes les branches, depuis l'enseignement primaire jusqu'aux plus hautes classes ; l'Anglais, le Français, l'Espagnol, l'Allemand, les Mathématiques, la Rhétorique, la Littérature, l'Histoire, la Géographie, l'Histoire naturelle, la Physique, etc. Le Piano, le Chant et le Solfège sont confiés à des professeurs de mérite.

Pour les conditions, s'adresser à l'Institution, 222, rue Rayon, près Claiborne. 31 août—1m

INSTITUTION DUREL,

91..........RUE BOURGOGNE..........91
Ré-ouverture : Lundi 1er septembre.

Le Français, l'Anglais, l'Allemand sont les langues vivantes enseignées par l'institution. MM. R. Montgomery, Max Mayer, E. O. Durel, Alf. Durel, Mme Ve A. Wiltz, sont les professeurs attachés à l'enseignement. L'Institution se charge de l'Enseignement de Catéchisme. 26 août—1m

Avis au Public.

Le COMMERCIAL COLLEGE de St. Stanislas, situé à la Baie St. Louis, commencera sa session de dix mois, le 15 septembre, 1873. Quelques officiers du Collége se rendront à la Nouvelle-Orléans plusieurs jours à l'avance, afin de prendre soin des élèves qui leur seront confiés. Les parents et les gardiens sont priés de tenir leurs enfants prêts pour l'ouverture de la session.

Pour prospectus et autres informations, s'adresser au Frère FLORIMOND, président, à la Baie St. Louis, Miss., ou à l'Académie St. Louis de Gonzague, coin Chartres et Quartier.
20 août—2m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES
Dirigé par Mme MATTHEY, Successeur de Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON
No 24, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.
On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.
Réouverture des classes, LUNDI, 1er septembre
21août—4m

JEFFERSON ACADEMY,

43..........RUE BOURBON..........43
Nouvelle-Orléans,
DIRIGÉ PAR

G. J. LORD.

La session de 1873-74, de cet établissement commencera le LUNDI, 15 SEPTEMBRE.
20 août—3 mois

Louisiana State University,

A BATON-ROUGE, LOUISIANE.
ORGANISATION MILITAIRE.

La 13e session commencera le premier LUNDI d'octobre prochain, et se terminera le dernier MERCREDI de juin 1874.

Le corps enseignant se compose de professeurs éminents pour toutes les branches de la littérature et des sciences. Les études se composent d'un Cours préparatoire et d'un Cours académique, le génie civil, le commerce, les langues anciennes et modernes, les mathématiques et leur application, la physique, la chimie, le dessin, la géologie, la minéralogie, la botanique, la philosophie, l'histoire, la tenue des livres, la tactique militaire (infanterie et artillerie).

L'Université possède une Bibliothèque de 11 000 volumes, un Cabinet de physique et de chimie, les Modèles de machines, les instruments pour le levé des plans, des mappes, des cartes, des globes, peintures, gravures, photographies, etc.

L'étude de la topographie, de la géologie et de la botanique de la Louisiane, est confiée à des professeurs de l'Université qui s'y consacrent depuis quatre ans, et qui sont allés avec les élèves d'inspecter des cantons avantageux.

L'organisation de l'Université est toute militaire, et la discipline y est stricte sans être trop sévère. Le collége possède tout l'équipement pour l'armement complet de ses élèves, plus quatre pièces d'artillerie. Exercices militaires tous les jours.

Uniforme : Pantalon gris, tunique de même couleur, et képi bleu foncé.

Les élèves logent et prennent leurs repas dans les bâtiments de l'Université.

Le service médical est confié à un médecin permanent.

L'Université est située dans un quartier salubre de Baton-Rouge.

Pour être admis au Cours préparatoire, il faut avoir plus de 15 ans et savoir les éléments de l'arithmétique, de la grammaire anglaise et de la géographie.

Pour être admis au Cours académique, il faut, en outre, avoir une certaine connaissance de l'algèbre, de la géométrie, de la trigonométrie, de la grammaire latine, pouvoir traduire les Commentaires de César, Virgile, Cicéron, etc. [illegible] d'avoir une certaine connaissance du français.

On reçoit des élèves des autres Etats, et on préférera à l'ouverture des Cours.

Les seuls frais de session d'une année :

Enseignement, bibliothèque, médecin	$100 00
Pension et domestiques	[illegible]
Blanchissage	[illegible]
Chauffage et éclairage	[illegible]
Livres, papier, etc.	[illegible]
Meubles	[illegible]
Dépenses éventuelles	[illegible]
Trois uniformes	[illegible]
Dépôt	10 00
Dépense totale	$475 00

D. F. BOYD, Surintendant.
20 mai—6m

Blood Fertilizing Works.

Les actionnaires sont notifiés, par le présent avis, que le second versement de vingt-cinq pour cent sur les actions de la compagnie, devra être payé, en vertu d'une décision du Board des Directeurs, le vingt et un septembre prochain, au bureau de la Compagnie, Lettre H, Gallier Court.

Nouvelle Orléans, 22 août 1873.
JOHN DOLHONDE, Secrétaire.
22aout—30f

Sources, Bains, Hôtels, Restaurants.

HOTEL DE BARNUM,

Coin Broadway et Vingtième rue, New-York,
A l'instar des hôtels américains et européens.

On y trouve tous les agréments et tous les perfectionnements modernes — appartements et chambres, salons privés, bains, élévateurs, etc. L'emplacement est des meilleurs — étant au centre de la fashion et de la brillante société de New-York ; à proximité des églises et des théâtres, des palais de marchandises sèches de Lord & Taylor, Arnold & Constable, J. & C. Johnston. L'hôtel est sous la direction de A. S. BARNUM, autrefois du Barnum's Hotel, à Baltimore ; de I. H. Green, de Dayton, Ohio, et récemment de New-York ; de Freeman Barnum, de Barnum's Hotel, St Louis. 21août—1m

L'Ancien Méridien,

A l'angle de la rue Bourbon et du Passage de la Bourse,

Vient d'ouvrir, sous la direction de M. PHILIPPE FOROET ancien restaurateur bien connu, un LUNCH chaud qui sera servi tous les jours de neuf heures du matin à une heure P. M.

Un second lunch sera servi de 4 heures de l'après-midi à 7 heures—Prix 25 cts.

Cette maison se recommande par l'abondance et la qualité des mets. Bon lait, bon café matin et soir.

Le BAR est pourvu de Vins et Liqueurs de premier choix. HUITRES toujours fraîches.

Pendant le Lunch, les consommations sont à 15 cents et au dehors à 10 cents. 25juin—1an

RESTAURANT FRANÇAIS

A LA MOBILE,
TENU PAR J. PAUTEAU,
(Successeur de Louis J. Dessat)
No 11, Rue Gouverneur, près du dépôt du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans.
15 avril—6m

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15.......RUE ROYALE.......13 et 15
Entre les Rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

On y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix ; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier ; Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

BROOK STEAM RICE MILL,

MOULIN A RIZ, A VAPEUR,
Nos 91 et 93 de la rue Tchoupitoulas, 34 et 36 de la rue Foucher,
ALLEN BROS., Propriétaires.

C'est le plus grand moulin de l'Etat et on garantit qu'il nettoie le riz aussi bien qu'aucune machine du monde.

Les ordres des planteurs y seront promptement remplis et la satisfaction est garantie aux fermiers et aux expéditeurs. 21 août—3m

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE
ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS ET
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
Aux Magasins Bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
27 juil 73—1an Nlle-Orléans.

J. B. CAMORS & CO.,

MARCHANDS DE FARINE
—ET—
Négociants Commissionnaires,
61.......RUE TCHOUPITOULAS.......61
NOUVELLE-ORLÉANS.
26 juin—1an

CAZAUX & VERGNOLE

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
En Vins, Cognacs et Cordiaux,
73.......VIEILLE-LEVÉE.......73
NOUVELLE-ORLÉANS.
1 mai—1an

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)
LAURENT LACASSAGNE,
(AGENT.)

A vendre chez :
QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée,
CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée, et
VINCENT BATTOLARA, No 18 rue Dumaine.
22 oct—1an

AUGUSTE COUTURIE,

30.......Rue de la Vieille-Levée.......30
Seul Agent pour la vente des
Champagne Chs. Heidsieck & Co.,
Cognac d'Eug. Grégoire & Co.,
Genièvre de Hostmann & Co., Double Ancre,
— Offre à vendre —
Cognac J. & F. Martell de 1870, 1869, 1865, 1864, 1862 en [illegible] O. P.
Vins Rouge de Laden, St. Vivier et 28 [illegible] ter août—1an

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.
(BREVETÉ S. G. D. G.)

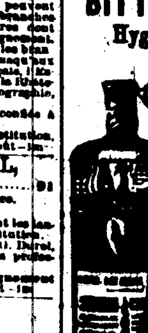

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B. — Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays
16fév.—1a

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés, écrasés, en poudre et granulés. A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" article supérieur et le "Crescent City," provenant de la Raffinerie Crescent City. A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "Orléans Louisiana," "Palmer." A. THOMPSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasses d'habitation, en barils, demi-barils et barils. A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—de différentes qualités blanc et jaune, en boucauts et barils. A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA LOUISIANE — Différentes qualités de sucre d'habitation en boucauts et barils. A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES ÉTRANGERS—de Cuba, de Java et de Porto-Rico, en boucauts et caisses. A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.
4 sept—1an

E. DECHAMPS,

No. 29, de la rue St.-Louis, Nlle-Orléans.
—Importateur de—
EAUX-DE-VIE et VINS français.
CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSCH, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, JUS, LIQUEURS DU PAYS, &c.
Seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente du CÉLÈBRE AMER DES PYRÉNÉES.
11nov—1an

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells,

DENTISTE.
Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal.
Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.
1oct—PPMAJ.R.

Grande amélioration dans l'art du Dentiste. Un râtelier de DENTS de la meilleure qualité ou inférieure sur une nouvelle base. [illegible]

J. A. CASADAVANT, D. D. S.,

CHIRURGIEN-DENTISTE,
No. 1, rue Rampart, Encoignure Canal,
Pose des DENTS artificielles sur une nouvelle base qui remplace le plus avantageusement les caoutchoucs, est plus saine, et meilleur marché. Il exécute les opérations de l'art du Dentiste d'après les procédés les plus perfectionnés, et aux conditions les plus libérales.
Extraction de dents avec le chloroforme.
Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.
Venez voir la nouvelle base.

66 - - Rue Bienville - - 66

Encoignure Royale.

Le Dr. L. DUPERRON, Dentiste, tient son Cabinet ouvert de puis 8 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir. Il donne des soins attentifs, fait toutes sortes d'opérations, et remplace les dents perdues par des artificielles aussi naturelles qu'après quelques jours on ne s'aperçoit plus du changement. Prix modérés et travail consciencieux.
20 fév—1an

Révolution ! Révolution !

LES DENTS !
$20..........Les Mâchoires..........
—Prix ordinaire $30—
LE Dr. GEO. F. MALONEY, No 120 de la rue du Canal, près la rue Baronne, pose des Râteliers à $20, avec ou sans l'extraction des racines. Il a obtenu le premier prix à la Foire d'Etat. Il refait les râteliers et garantit son travail. Les prix sont plus modérés que partout ailleurs. Extraction de dents sans douleur.

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

Par suite de la demande toujours croissante de sa BIERE et de son ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, rue Gravier, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres déposés avant 7 heures, seront exécutés dans la journée.

APPAREIL PERFECTIONNÉ

—DU—
GAZ BARBARIN,

A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississippi et en Louisiane.

Fabrique et salle d'exposition No. 2 du Triangle Building et No. 14 de la rue Peters (ancienne Nouvelle Levée) entre les rues Delord et Calliope, Nouvelle-Orléans.

Cinquante mille piastres

SERONT prêtées par le METROPOLITAN LOAN AND SAVINGS BANK, No 14 de la rue du Camp, au-dessous de City Hotel, sur DIAMANTS, PERLES, MONTRES, BIJOUX, PIANOS, OBLIGATIONS DE L'ETAT OU DE LA VILLE—à un intérêt de quatre pour cent par mois. La Banque alloue un intérêt de six pour cent l'an sur les dépôts de trente jours et davantage ; elle émet des certificats de dépôts pour six ou douze mois, à un intérêt plus élevé.
4juil—1an T. D. VAN HORN, Caissier.

Consulat de France.

AVIS MENSUEL.—SEPTEMBRE 1873.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès on d'absence, amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat :

Bérès Victor.
Becquié (les époux)
Brunet Jean-Pierre.
Buzzetti, Julie.
Costallie François-Xavier.
Coriade Jean.
Cormier (Mme) née Amont.
Decoppet Alexandre.
Dujardin (la famille.)
Dollieu Raymond.
Dupuy (les demoiselles)
Daron (Mlle).
Delahaut E.
Elie Henri.
Fachon Barthélemy.
Gelnot Antoine.
Gibson J. L.
Guiret (Mme Vve).
Guillemin Louis et Jn-Baptiste.
Haure Pierre Arnaud.
Lacaze Euphémie (Me.)
Loup Pereyra Charles.
Lacombe Jacques.
Petetin Baptiste.
René Jules.
Rancoleau (les enfants)
Raval Jn-Bte Léon.
Schmidt Constantin.
Tardy Achille.
Vallen Jules.
Georges Dominique.
Weils & Cie.
Wenzinger Antoine.
White Octavie (Mlle)

La Chancellerie du Consulat de France, rue St. Louis, No 11, entre celles de Chartres et Royale, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

DIVERS.

Consulat de France

A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Avis est donné aux ALSACIENS-LORRAINS qui, par l'éloignement du lieu de leur résidence dans l'impossibilité de se présenter à ce Consulat, qu'aux termes de la loi [illegible] la déclaration d'option en faveur de la nationalité française, [illegible] de France avec [illegible] de leurs noms, prénoms, professions, date et lieu de naissance, etc. [illegible] leur sera envoyé, pour être revêtu de leur signature, le certificat constatant leur [illegible] d'option. Le délai pour formuler ces demandes expirera le 30 septembre 1873.
[illegible]

LE SAPOLIO

ENOCH MORGAN'S SONS.
remplace le savon dans les ménages, excepté pour le blanchissage.

LE SAPOLIO

Nettoie les objets d'un [illegible]. [illegible]

LE SAPOLIO

Pour les fenêtres est meilleur que le blanc ou la craie. On n'a pas besoin d'enlever les rideaux et les tapis.

LE SAPOLIO

nettoie la peinture et le bois, en un mot, tout le ménage, mieux que le savon. Il économise le travail. Vous ne pouvez vous en passer.

LE SAPOLIO

nettoie les ustensiles mieux que la brique. Il ne laisse pas d'éraflures.

LE SAPOLIO

polit la ferblanterie mieux que ne le font le savon et la craie. Il fait briller comme un miroir.

LE SAPOLIO

polit les ustensiles en cuivre mieux que ne le font l'acide et l'huile ou la pierre.

LE SAPOLIO

est précieux quand on veut laver les plats et la vaisselle. Il coûte moins que le savon.

LE SAPOLIO

enlève les taches des marbres de cheminées, des tables et des étagères, des murs et de la porcelaine.

LE SAPOLIO

enlève les taches et la graisse des tapis et autres tissus.

Il n'y a pas d'article qui fasse autant de travail et le fasse mieux. Essayez-le.

HAND SAPOLIO

POUR LA MAIN
Article merveilleux nouveau de toilette qui n'a d'égal ni en Amérique ni à l'étranger.

HAND SAPOLIO

POUR LA MAIN
lorsqu'on l'emploie au bain, il nettoie parfaitement, ouvre les pores et agit sur la peau qu'il embellit.

HAND SAPOLIO

POUR LA MAIN
Il nettoie et embellit la peau, instantanément, et fait disparaître les taches de la figure et des mains.

HAND SAPOLIO

POUR LA MAIN
Il est sans rival dans le monde pour adoucir la peau du visage et des mains et empêcher qu'elle ne se gerce.

HAND SAPOLIO

POUR LA MAIN
Il enlève les taches de goudron, de fer, d'encre et de graisse. On n'a rien de supérieur de semblable pour les forgerons, les mineurs, etc. Il n'y a pas de cosmétique qui puisse lui être comparé.

HAND SAPOLIO

POUR LA MAIN
Il coûte de 10 à 15 cents le morceau. Chacun devrait en avoir. Il vous plaira.

Ne manquez pas d'en faire l'essai.

Achetez-le de votre marchand s'il en a ou s'il veut vous le procurer ; sinon, demandez notre brochure instructive : "All about Sapolio" et elle vous sera envoyée gratis.

ENOCH MORGAN'S SONS,
20 PARK PLACE, N. Y
ou au No 75, rue Gravier, Nlle-Orléans, Lo.
7 sept—3m—ven

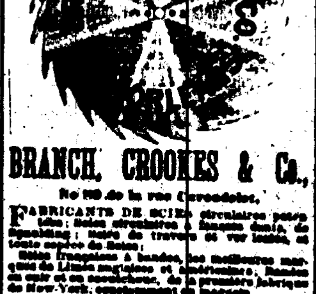

BRANCH, CROOKES & Co.,

No 702 de la rue Carondelet.

Fabricants de scies circulaires patentées ; scies circulaires à fausses dents, de Spaulding ; scies de travers et scies de long, toute espèce de Scies.

Scies françaises à bandes, les meilleures marques de Limes anglaises et américaines, Bandes de cuir, de caoutchouc, de la première fabrique de New-York ; scies et limes de bonne qualité.

Scies circulaires et toute espèce de scies redressées et gommées, de la manière la plus satisfaisante et sans retard. [illegible]

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de Shelby.

Appartenant à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—La commande a constamment en main un stock varié de ces Chaudières, aussi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleures modèles.
D. F. LAVILLEBEUVRE, [illegible] rue Walnut.

CAFÉ DE LA ROTONDE

DE
L'HOTEL ST-LOUIS.

Consommations à 10 cents le verre. — La qualité des premières qualité et débitée toute en le [illegible]

JULIUS LOEFFLER,

68.......RUE ROYALE.......68

Poseur et Marchand d'Installations de Gaz. Il a constamment en main un stock complet d'installations, de globes, etc.

Il se charge de réparer et réduire les installations et les installations de toute espèce.

Son travail est garanti.

PIERRE DUFORT,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,

A l'honneur d'informer le public que depuis le 1er mars son établissement a été transféré du No 61 de la rue St. Louis au No 249 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toute classe. On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour mariages, soirées, etc. Le corbillard de 1ère classe, venant de la fabrique Crane, Breed & Co. de Cincinnati, que tout le monde a pu admirer dans plusieurs cérémonies, lui appartient. 15fév—1an

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.
Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS :

No 162 Rue du Canal,

SUCCURSALE DÉTAXÉE.
HEURES DE BANQUE :
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.
L'intérêt au [illegible] par an.
C. D. STURTEVANT, Caissier. HENRY BACAS, Assist. Caissier.
On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 1 janv—1an

JOS. BRANDNER,

MARCHAND-TAILLEUR,
34, Rue Bourbon, entre Bienville et Douane. 18mars—1an

FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE

De la Vallée du Mississipi.
COLLINS & BAQUIE,
Propriétaires et Fabricants.

Nous offrons au commerce de la Vallée du Mississipi, aux prix du Nord, toute espèce d'Encres d'Imprimerie. Nous en garantissons la qualité.

Notre fabrique est à Tchoupitoulas, en Louisiane. Nos bureaux, au No 2 de la rue Commune, Nouvelle-Orléans. 22 mai—1an

ATTENTION !

Grand Déballage !

C. MONIÉ, No. 34 rue Royale, coin Bienville, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de France (en déballage), une quantité considérable de PARFUMERIES, provenant des meilleures maisons de Paris, telles que : Pinaud, Lubin, Dr. Pierre, etc., etc.

—Aussi—

Peignes, Brosses, Articles de Toilette, Vases chefs de l'exposition de marine et de théâtre. On a reçu de plus, [illegible]. Un lot de Parfums, à Poudre de Riz de St. Juan. Un lot de [illegible] Messieurs les Coiffeurs trouveront l'assortiment le plus complet de tout ce dont ils peuvent avoir besoin pour leur industrie.

GROS ET DÉTAIL.

COLD CREAM

RACINE CALIFORNIENNE.

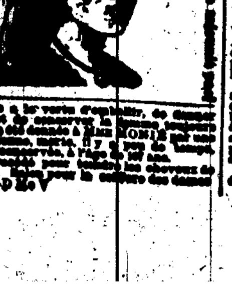

Cette racine a la vertu d'embellir, de donner la fraîcheur et de conserver le teint. [illegible] Mme MONIÉ par une personne [illegible] à l'âge de 107 ans. [illegible]
7nov—1an—D M e V

VENTES JUDICIAIRES.

BARBARA WANNER, veuve d'Anton Ebert vs. OSCAR BERGER, tuteur de la mineure, Alice [illegible] et al.

Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.—No. [illegible].—En vertu d'un writ de vente [illegible], à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente publique, le [illegible] octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Une certaine Portion de Terre, situe dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dorgenois, Broad et Columbus et le Chemin du Bayou. Le dite portion de terre forme l'angle des rues Dorgenois et [illegible] [illegible] à la rue Dorgenois, sur deux cent huit pieds à la rue [illegible] quatre lignes de profondeur et face à la rue Columbus et cent vingt-six pieds six pouces [illegible]

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Titres dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.
21 sept—28

BARTHELEMY BROUSSAY vs. MARIE ATHALIE AUDLER.

Veuve en première noces de P. J. Rondeau et aujourd'hui épouse de John William Harrison.

Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 1261—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, vingt-cinq (25) octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Trois terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les nos VINGT-TROIS, VINGT ET UN, VINGT-DEUX et formant partie de l'îlet numéro Dix-neuf, borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Dorgenois et Broad, mesurant chacun, mesure anglaise, trente pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Dorgenois, sur cent quatre-vingt sept pieds, dix pouces et quatre lignes de profondeur. Les numéros vingt et un et vingt-deux, ayant chacun, mesure anglaise, trente pieds, dix pouces et quatre lignes de largeur en arrière, [illegible] de largeur et le numéro vingt-trois, trente pieds, dix pouces et trois lignes de largeur.

Le tout suivant un plan dressé le 30 avril 1866, par John Krill, plan enregistré au bureau du [illegible], au dépôt de Louis T. Caire, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ni réserve.

Cette propriété appartient à la défenderesse, en ayant fait l'acquisition qu'elle en a faite (avant son mariage avec le dit John William Harrison) de John H. Wood, suivant acte au rapport de P. E. Laresche, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 14 novembre 1868.

Titres dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
sept 28—25

Nicholas Dennev vs Charles Bendix.

Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 4 573.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt et un (21) octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District, de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit :

1° La moitié d'un certain terrain situé au faubourg Tréme, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro un, dans l'îlet numéro trente et un, borné par les rues Conti, St.-Louis, des Marais et Villere, et mesurant trente pieds de face à la rue Conti, sur cent vingt-huit pieds neuf pouces de profondeur, mesure française, suivant plan dressé par J. Pilié, arpenteur-voyer, le 30 de novembre 1829, et annexé à un acte au rapport de F. de Armas, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 30 décembre 1853. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur en ayant fait l'acquisition qu'il en a faite de William O. Dempsey, suivant acte au rapport de E. G. Gottschalk, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 11 octobre 1869.

2° Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Dryades, Bacchus et Terpsichore, étant partie du terrain No Cinq (5) dans l'îlet No quatre vingt treize (93), suivant le plan [illegible] du faubourg de l'Annonciation, déposé en l'étude de L. T. Caire, ci-devant notaire public en cette ville et mesurant trente pieds de face à la rue Melpomène sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur pour l'avoir acquise à une vente publique faite le 29 de mars 1869 par le Marshal des Etats-Unis pour le District Oriental de la Louisiane.

Titres dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
20 sept—21

L. M. GARDNER & CO. vs. J J McDANIEL & Co.

Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 4,166.—En vertu d'un writ de vente le 17 de septembre, 1873, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, vingt-neuf septembre, 1873, à 6 heures P. M., au mon entrepôt, No. 14 rue Ste. Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de :

Un lot de Groceries, etc., suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Titres dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
18 sept—29

Hy. LABOUIE vs CORNELIUS KELLER.

Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 4,160—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatre d'octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés au faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros Dix-neuf et Vingt, de l'îlet numéro Cinquante-huit, compris entre les rues Mandeville, Girod (aujourd'hui Villeré), Marigny et St. Jean Baptiste (aujourd'hui Villeré), suivant plan dressé par Jos. Pilié, arpenteur-voyer, daté du 14 mai 1831 et déposé en l'étude de C. Pollock, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 10 mai 1834 et mesurant chacun trente deux pieds de face à la rue Girod (ou Villeré) sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Titres dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
3 sept—21

C. L. LOBANGER vs J. A. CHAMBERS.

JEAN DUBOS vs JOSEPH AUGUSTE CHAMBERS.

Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, Nos 4 et 4,[illegible].—En vertu de deux writs de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI [illegible] 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Urquhart, Mandeville et Morales, et désigné par le numéro Un (1), mesurant trente (30) pieds de face à la rue Marigny, sur cent (100) pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le No. 1 formant l'angle des rues Marigny et Urquhart.

Ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur en ayant fait l'acquisition qu'il en a faite de Jacob Gehr, suivant acte au rapport de E. Bouligny, ci-devant notaire public en cette ville, en date du [illegible].

Titres dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.
28 sept—21

Robert K. Callender vs. Patrick Coffey.

Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 3922—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, vingt et un octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux portions de terre contiguës, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Robertson et Esplanade et le Chemin du Bayou, et mesurant trente-cinq pieds de face à la rue Villeré, sur cinquante pieds de profondeur.

Ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte de rétrocession par la succession de Joseph Sablie au défendeur en date du 23 juin 1868 au rapport de A. D. Doriocourt, notaire public en cette ville.

Titres dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
3sept—21

E. BERMUDEZ vs. PEDRO MOLIERE.

Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 2114—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, [illegible] octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Français, Dauphine, [illegible] et Bourgogne, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue de l'Union, sur cent quarante-cinq pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur en ayant fait l'acquisition qu'il en a faite de [illegible], suivant acte au rapport de André D. Doriocourt, notaire public, en cette ville, en date du 26 avril 1872.

Titres dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux billets garantis par privilége de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété ci-dessus, chacun de la somme de [illegible] (dollars), datés du 6 avril 1872, et payables à [illegible] et [illegible] ans de date, et la balance du prix d'adjudication, comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
22 sept—21

ALFRED BEAUFEU vs F. A. THIERRY

Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 4,200.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, sept d'octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Abadie, White, Broad et Onzaga, mesurant à la distance de soixante-sept pieds de l'angle des rues Abadie et White, trente pieds de face à la rue White, sur cent pieds de profondeur, [illegible] de face à la rue Abadie, sur cent pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Le dit terrain est composé des portions inférieures de quatre terrains désignés par les numéros six, sept et huit, d'après un plan dressé par A. D'Hémécourt, voyer, le 12 d'octobre, 1847, et déposé en l'étude de C. H. Hermann, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, priviléges, etc.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Pierre Anglade, suivant acte au rapport d'Amédée Ducatel, notaire public en cette ville, en date du 13 avril 1872.

Titres dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.
3sept—21

MAISON D'ACCOUCHEMENTS,

156 rue des Remparts, entre St-Pierre et Orléans.

Mme E. BAUSSET, accoucheuse des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, et exerçant en Louisiane depuis 27 ans, informe respectueusement le public qu'elle vient de recevoir toutes les dames à toute heure. [illegible] Commissions réservées tous les jours de 10 h. du matin à 12 h. P. M. E. BAUSSET

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO

VENTE A CRÉDIT ET SANS RÉSERVE.

Marchandises Sèches Etrangères et Américaines.

Par VINCENT & CO.—Aux Nos. 65 et 64 de la rue de la Douane—JEUDI, 25 septembre 1873, à 10 heures du matin, il sera vendu—
Caisses assortiment sèches écrus, [illegible] à draps, [illegible] à matelas, denims et cotonnades, linons, satinets et mollletons, serviettes damas de table, bonneterie, chemises de peau, [illegible] et en couleur, articles en laine.
— Et —
200 lots vêtements, habits, pantalons, gilets, [illegible], bonnets, habits en tissus, [illegible], [illegible] et articles, ceintures, &c.
Lingerie de messieurs.
Conditions—Crédit libéral à la vente. 24 sept

PAR S. GUINAULT.

Vente pour cause de départ.
VACHERIE.

Par S. GUINAULT, encanteur — Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 25 septembre 1873, il sera vendu, à 11 heures du matin, à Alger, près de l'écurie de Pierre Bougué—

La Vacherie de M. Rémy Carado,

— Comprenant —
24 belles Vaches laitières, plusieurs avec veaux et la tonne sur le point de vêler,
1 cheval et 1 mulet,
4 Taures et 1 taureau,
2 Charrettes à lait, 1 dito à provision et 1 dito à gombo,
2 Truies et 1 lot de volailles,
Les bidons, baquets, harnais et tous les ustensiles de la laiterie.
1 horse et 1 charrua.
La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.
Conditions—Jusqu'à $100, comptant ; de $100 à [illegible], à mois de crédit, et au dessus de $[illegible], un mois de crédit, en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 23 sept

Chas. T. Nash. W. T. Hodgson.

NASH & HODGSON,

ENCANTEURS,
AGENTS DE PROPRIÉTAIRES FONCIERS,
Nouveaux Bureaux No. 5 de la Rue Carondelet,
(Premier Etage.)

Les soussignés annoncent leurs amis et le public de leur appel ; ils ont l'honneur de leur annoncer que les deux associés sont maintenant à la Nouvelle-Orléans, et qu'ils ont fait des arrangements qui leur permettront de se consacrer, avec plus de soin que jamais, à toute espèce de vente de biens fonciers.

Ils se chargent de la vente de terrains nus et bâtiments, des ventes de succession et de syndics, des ventes de biens de faillites, de marchandises et de produits en magasin, entrepôt, à bord de navires ou dans les magasins de la Douane ; de ventes de coton avarié et de cargaisons ; de ventes d'animaux, de meubles du port ou pour le compte de qui il appartiendra, de ventes de scripts, d'actions, d'obligations, de meubles ; de ventes d'animaux, etc.

Ils espèrent que par leurs efforts ils continueront de mériter le bienveillant patronage dont ils ont été honorés jusqu'à ce jour.

CHARLES T. NASH,
W. IRVING HODGSON.
Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1873.
21 sept—1m MAJ

LOTERIES.

LOTERIE

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE

SUR LE

Plan de combinaisons.

TIRAGE TOUS LES JOURS.

GROS LOTS { [illegible] }

PRIX DU BILLET :

$1 SEULEMENT

Partie de Billet en Proportion.

Plan de police :

Tirage tous les jours.

TH. FROIS & CO.

Crescent City Vinegar Manufactory.

VINAIGRE FRANÇAIS CESSAT,
VINAIGRE CATAWBA,
VINAIGRE IMITATION FRANÇAISE,
VINAIGRE ORDINAIRE,

En barils et demi-barils délivrés à domicile sans frais de charroi et au plus bas prix du marché.

34..... Rue Bienville 34
ENTRE CHARTRES ET VIEILLE-LEVÉE.
1er sept—1an—D MaJ

BUCKEYE MOWER & REAPER

Rice Threshers & Separators

TO RUN BY STEAM OR HORSE POWER.
SULKY HORSE HAY RAKS,
IMPROVED UTLEY COTTON PRESSES
A vendre par
L. E. GENERELLY & Co.,
N. O. Agricultural Warehouse,
25 Natchez Street.
8 août—3m M p s V&C

CONFISERIE
ADOLPHE LEMANNE,

207.......Chartres Street.......207
Entre Dumaine et Ste. Anne.
3 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1872.

Spécialités pour Nougats montés, Gateaux et Pyramides pour Mariages. Bonbons fins assortis, Fruits du pays cristallisés, Glacés, et Gateaux pour baptêmes. Se charge de tous les commandes aux prix les plus modérés. 21 janv—3 an

ETAT
— DE —
L'Atlas Insurance Company

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,
152.......RUE DU CANAL.......152

BUREAUX DE L'ATLAS INSURANCE COMPANY, No 152 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Prêt garanti par hypothèque, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées, valant $[illegible]		$[illegible]
Prêts garantis par actions		2,000 00
Propriétés foncières appartenant à la Compagnie		17,000 00
Actions appartenant à la Compagnie		[illegible]
Bons 1-30 des Etats Unis		5,000 00
Billets sur demande portant 8 pour cent d'intérêt		[illegible]
Billets à recevoir		[illegible]
Stock souscrit et responsable		[illegible]
Primes en voies de recouvrement		[illegible]
Intérêt		[illegible]
Mobilier de bureau, coffre-fort et autres items		[illegible]
Montant au State National Bank		[illegible]
Montant entre les mains du Trésorier		[illegible]
		[illegible]

PASSIF :

Réassurances, fonds de primes	[illegible]
Billets courants non payés	[illegible]
	[illegible]
Actif net	$[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
D. E. TAYLOR, Secrétaire.

Déclaré sous serment et signé par devant moi, ce 17 juillet, A. D. 1873.
J. C. EUSTIS, Notaire Public.

Officiers :
Wm. H. Stevenson, Président.
D. E. Taylor, Secrétaire.
E. P. Ferry, Trésorier.
Wm. L. Hammond, Vérificateur.

Directeurs :
S. G. Wilson, Nouvelle-Orléans.
Paul Duchamp, Nouvelle-Orléans.
J. C. Parham, Nouvelle-Orléans.
W. L. Hodges, Nouvelle-Orléans.
Jno. D. Grace, Nouvelle-Orléans.
J. F. Randolph, Nouvelle-Orléans.
[illegible], Nouvelle-Orléans.
S. Blackley, Nouvelle-Orléans.
Wm L. Hammond, Nouvelle-Orléans.
E. P. Ferry, Nouvelle-Orléans.
B. P. Parmly, Nouvelle-Orléans.
Wm. H. Stevenson, Nouvelle-Orléans.
E. Matherson, Nouvelle-Orléans.
George Mitchell, Nouvelle-Orléans.
William G. James, Nouvelle-Orléans.
Hon. J. Brown, Canada.
H. L. Grew, Michigan.
Prof. A. J. Sawyer, Chicago, Illinois.
Hon. M. Nelson, Chicago, Illinois.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO

250 lots linge de clientèle,
200 lots lingerie de messieurs,
160 lots chapeaux, casquettes, sacs et [illegible].

Par HOFFMAN, MARKS & CO. — AIME LEVY, encanteur.—Salle d'encan, au No 24 de la rue de Chartres—il sera vendu, JEUDI 25 du courant, à 10 heures du matin,—
250 lots linge de clientèle, formant un assortiment régulier.
300 lots chemises blanches et en couleur, chemises de laine et chemises de peau, cravates, [illegible], etc.
160 lots chapeaux, casquettes, malles et sacs.
Le tout sera vendu sans aucune réserve aux acheteurs.
Conditions à la vente. 24 sept

Grande vente sans réserve et à crédit

De tout le fonds de commerce de F. G. Soper, se composant de : Velours, Gros, Plumes, Fleurs, Rubans, Dentelles, Rosa, Mousselines, Voiles, &c.
— Egalement. —
Vitrines Suspendues, Vitrines de fantaisie, &c.

Par HOFFMAN, MARKS & CO—A. LEVY, encanteur.—Salle d'encan au No 24 de la rue de Chartres.—VENDREDI, 26 septembre, à 10 heures du matin, il sera vendu, au magasin de F. G. Soper, No. 77 de la rue de Chartres—
Tout le fonds de commerce, se composant de : Dentelle, Guipures, Baze, Cambric, Hamburg, Chantilly, Valenciennes, et Blonde ; Garnitures en satin et en soie, Voiles, Plumes, en [illegible], Fleurs, Rubans, Corsets, Mousselines, Crêpes, &c., &c., &c.
— Egalement. —
25 Vitrines Suspendues, vitrines de fantaisie, Comptoirs, Installations de gaz, Meubles de bureau.
Conditions.—Pour toutes sommes au-dessous de $[illegible], comptant ; pour toutes sommes au-dessus de [illegible], à [illegible] jours de crédit, en billets endossés à satisfaction. 24 sept

PAR E. HENNEN & CO.

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, reçues récemment de Boston, New-York, Philadelphie et autres villes manufacturières.

Par E. HENNEN & CO—E. Emory, encanteur.—JEUDI, 25 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leur salle d'encan No 45 de la rue [illegible]—
500 caisses Congrès, Maltakoff, Balmorals, Brodequins, Pantoufles, Bottes légères et lourdes pour hommes.
200 caisses Congrès, French ties, Balmorals, Brodequins, Balmorals, &c., &c., pour garçons, enfants et jeunes enfants.
100 caisses Congrès, prunelle et maroquin, Balmorals, Balmorals, [illegible] Newport ties, Boots, Pantoufles, &c., pour dames et demoiselles, Balmorals, &c., &c.
— Aussi —
100 caisses chaussures de tous genres pour la saison.
Toutes ces marchandises sont fabriquées expressément pour notre marché et seront vendues sans réserve, et le manquer d'être appréciées.
Conditions—Comptant. [illegible]

TARRANT'S SELTZER APERIENT

UNE GRANDE BATAILLE se livre, depuis nombre d'années, entre les constitutions des individus, d'un côté, et, de l'autre côté, tous les maux de leur vie. [illegible] personne et la douane et un peut trouver dans les [illegible] les plus légers, [illegible].

LES PRISONNIERS

de la chambre de souffrance ont découvert, que dans l'APÉRITIF AU SELTZ EFFERVESCENT DE TARRANT ils ont un tonique, un fébrifuge, un laxatif, un diurétique, un correctif, un anti bilieux qui répond à tous les besoins et cures et calmant efficacement les maux d'estomac, les maladies d'entrailles, les affections des reins, des muscles et des organes de la sécrétion.

L'APÉRITIF DE TARRANT se vend dans toutes les pharmacies. 18 sept—12V et C

Bureaux de l'Union Française

Nouvelle-Orléans, 1er Juin 1873.

A Messieurs les Membres de l'Union Française.

Messieurs et chers compatriotes,

Le Conseil de Direction a l'honneur de porter à votre connaissance le présent rapport, pour la période du 1er décembre 1872 au 31 mai 1873.

Pendant cette période, le nombre de Français qui se sont adressés à la Société pour être aidés dans la recherche du travail, s'est élevé à 561 :

Hommes	597
Femmes	61

Le Bureau a fait d'actives démarches en faveur de chacune des personnes et a réussi à en placer 361, soit :

Hommes	297
Femmes	25

Il a délivré 128 Bons de logement et 362 Bons de repas.

Il continue ses secours aux équipes médicales et médicaments, pour les bons soins de la Société.

Conformément à notre Charte, un secours en espèces a été distribué aux Français qui ont été atteints [illegible] d'une somme d'environ $[illegible], dont la majeure partie a été affectée à l'acquisition d'[illegible].

Le cours d'anglais GRATUIT est suivi avec assiduité par 56 élèves de tout âge. Fait en peu de temps, il rend des services réels à une classe fort intéressante de nos compatriotes, celles des nouveaux arrivés.

Il nous est impossible d'énumérer le nombre des services rendus par le Bureau, qui s'occupe en toutes espèces de circonstances : renseignements, démarches, conduite aux bateaux et chemins de fer, correspondances, etc.

Messieurs et chers compatriotes, ce court exposé suffit à vous démontrer les résultats obtenus par notre Société en quelques mois, et quel appel aux sentiments de patriotisme et de générosité de tous les Français l'Union fait pour étendre son action.

Notre Société a pour but la bienfaisance pour les Français à tous ceux qui en besoin d'un appui matériel et moral. Comptant à peine dix mois d'existence, l'UNION FRANÇAISE a rendu des services réels et nombreux. Que ne ferait-elle pas si, au lieu de ressources limitées dont elle dispose, elle avait entre les mains un capital plus important. Les misères qui viennent à nous chaque jour, et qu'il nous faut soulager, toujours il faudrait aller, ne peuvent, dans l'état actuel de notre caisse, être soulagées comme elles le méritent de l'être.

Aidez-nous donc à élargir notre cercle et à augmenter le nombre de nos membres et le chiffre de nos recettes, faites en sorte que notre œuvre soit active propagande. Que les indifférents abandonnent leur égoïsme, que les découragés reprennent courage, qu'il ne reste, pour l'honneur de notre population, pas un Français qui refuse à ses compatriotes malheureux d'être associé de l'Union Française dans chacun de nos efforts.

Recevez, messieurs et chers compatriotes, l'assurance de nos sentiments fraternels et dévoués.

Pour le Conseil de direction et par son ordre :
Le Vice-Président,
H. SALOMON.
Le Secrétaire adjoint,
A. DE MONTLUZIN.
Le Trésorier,
J. B. SEGUIN.
5 juin

New Orleans Mutual Insurance Association.

Bureaux, No 102 de la rue du Canal.
SIXIÈME ETAT TRIMESTRIEL.
SECOND TRIMESTRE DE 1873.

Conformément à sa charte, la New Orleans Mutual Insurance Association publie l'état suivant de ses affaires pour le second trimestre de 1873, expiré le 30 juin 1873 :

Primes d'incendie	255,287 99	
" de mer	73,386 33	
" de rivière	36,[illegible] 60	—319,[illegible] 51
En moins,		
Primes non expirées	267,301 66	
" remboursées	[illegible]	—[illegible] 29
Montant net des primes		254,[illegible] 98
En plus,		
Intérêt et loyer		20,349 78
Total		275,[illegible] 76
Pertes par incendie	65,349 59	
" sur mer	51,082 03	
" sur les rivières	58,166 05	
	174,597 67	
Dont $7,000 ne sont pas réglées.		
Réassurances	41,963 19	
Frais de bureau	13,197 34	
Taxes	3,347 66	
Dépenses courantes	3,164 52	
Réduction (rebate)	13,181 32	
Profits et pertes	3,[illegible] 17	—[illegible]
Bénéfice net		24,288

ACTIF :

Fonds en caisse	119,885 40	
" en Europe	38,000 11	
" à New-York	4,307 25	—157,401 [illegible]
Billets et effets à recevoir		600,[illegible] 19
Actions et bonds		[illegible] 19
Propriétés foncières		100,[illegible] 34
Primes de ce trimestre, en voie de recouvrement		107,[illegible]
Primes recouvrables dans les trimestres suivants, d'après la charte		354,[illegible]
Total		1,[illegible] 11

PASSIF :

Réassurances, fonds de primes, etc.	[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de New Orleans Mutual Insurance Association.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment et signé par devant moi, ce 3 juillet 1873.
G. LE GARDEUR, Notaire Public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'article sept de la charte, de collecter immédiatement tout le montant net des primes du second trimestre de 1873 et de payer aux actionnaires, après règlement des dites primes, un dividende-intérêt trimestriel de 3 p% pour cent sur le montant du capital payé.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.
[illegible]